

Paris, le

30 JUIN 2023

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Alain Houille en qualité de chef d'établissement du Lycée français Jean Renoir de Munich – Allemagne à compter du 01/09/2021.

Décide :

Article 1er : Monsieur Alain Houille est autorisé à signer le marché constitué des lots suivants :

- Lot 1 « ramassage scolaire de l'école primaire »
- Lot 2 « gestion et coordination du ramassage scolaire de l'école primaire » »

Ces lots sont attribués au groupement constitué des entreprises Klessinger (Oertlinwegstr.1 - 81543 München), Kistler (Kalling 8a - 84405 Dorfen) et Heller (Friedenspromenade 100 - 81827 München) pour un montant total prévisionnel de 228 500€ ttc (lot 1 – 198 800€ ttc / lot 2 – 29 700€ TTC) dans le cadre de la première reconduction du marché pour une durée d'un an allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 avec possibilité de deux tranches annuelles optionnelles de prolongation selon les conditions du marché.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Olivier BROCHET

